



# CONSULTATION PUBLIQUE

OCPM.QC.CA

## **Consultation publique**

Projet de règlement P-17-040

**Règlement autorisant la démolition du bâtiment portant les numéros  
2155 et 2175, rue Saint-Patrick ainsi que la construction et  
l'occupation à des fins résidentielles, commerciales et communautaires  
de nouveaux bâtiments sur un emplacement situé à l'angle nord-ouest  
des rues Saint-Patrick et Island dans l'arrondissement Le Sud-Ouest**

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 27 mars 2017, le projet de règlement P-17-040 intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment portant les numéros 2155 et 2175 rue Saint-Patrick ainsi que la construction et l'occupation à des fins résidentielles, commerciales et communautaires de nouveaux bâtiments sur un emplacement situé à l'angle nord-ouest des rues Saint-Patrick et Island dans l'arrondissement Le Sud-Ouest ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

### ***OBJET DE LA CONSULTATION***

#### **Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal**

Le projet de règlement P-17-040 prévoit des dérogations au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280). Ces dérogations portent, notamment, sur les usages, les hauteurs, les densités et les marges. Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

## **DÉROULEMENT**

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des séances d'information pendant lesquelles le projet sera présenté et où les citoyens et groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent poser sur le projet et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et groupes, verbalement ou par écrit.

## **DOCUMENTATION**

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlements et de la documentation relative aux projets sont invités à le faire à l'endroit suivant, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site Internet : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca).

## **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à une première assemblée d'information générale dans le cadre de la consultation publique :

Le mardi 9 mai 2017

Église Saint-Charles

2111, rue Centre

19 h

La deuxième partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur les projets débutera le 6 juin 2017 à 19 h, au même endroit.

La date limite pour inscrire une intervention verbale ou un dépôt de mémoire est le 1<sup>er</sup> juin 2017.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510.

Montréal, le 24 avril 2017

Le greffier de la Ville de Montréal  
M<sup>e</sup> Yves Saindon